

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'Information

novembre 2022

Penser globalement, agir localement

Préambule

L'examen et le suivi des dossiers d'urbanisme nous réserve toutes sortes d'émotions, tantôt de la déception de ne pas avoir réussi à mener une idée à son terme et d'autres fois la satisfaction de déceler des incohérences et d'obtenir satisfaction par les jugements rendus.

Participer au fonctionnement d'une association qui œuvre pour l'intérêt général, c'est aussi voir de nouveaux projets se réaliser et faire des rencontres aux échanges enrichissants.

URBANISME

Lotissement de Sainte-Anne – Fouesnant, le Roudou

Dans notre précédente lettre d'information, nous vous faisons part du projet de lotissement sur des terrains que nous jugions humides et nécessaires au maintien de la ressource en eau de notre territoire.

La bataille juridique s'est engagée et nous avons déposé un référé suspension pour stopper les travaux engagés.

Comme nous nous étions engagés nous avons saisi le Tribunal Administratif au sujet de ce potentiel futur lotissement.

Notre argumentation reposait essentiellement sur la protection de la ressource en eau et en second lieu sur l'extension d'urbanisation.

Nous avons eu énormément de difficultés pour obtenir le déplacement d'experts ou de la police de l'eau sur site.

Entre temps le promoteur avait engagé son propre cabinet d'expert pour analyser les sols et la flore.

Son diagnostic n'a pas révélé la présence significative d'une zone humide sur ces parcelles malgré la présence de quelques plantes.

Le projet ne s'établit donc pas administrativement sur une zone humide.

Par ailleurs, même si le juge des référés a effectivement suspendu un permis de construire sur la partie basse, il ne s'est pas prononcé sur la zone humide.

La poursuite des autres permis est donc rendue possible.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous désister de toute procédure auprès du Tribunal.

C'est fort à regret que nous avons pris cette décision car nous sommes convaincus que ces terres participaient à la purification et la préservation de la ressource en eau de Fouesnant et de La Forêt-Fouesnant.

Pour le moins nous avons fait passer le message auprès des administrés et des responsables et autres décideurs.

Constructions au Vorlen (Beg-Meil)

Nous avons relaté deux projets sur le secteur du Vorlen.

Le premier, signé par le maire mais annulé par le préfet, consistait en une construction sur un terrain en zone rouge du PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux « Est-Odet »).

Pour le deuxième cas, également en zone rouge et bleue, un remblai conséquent serait nécessaire mais aurait des conséquences sur les parcelles voisines.

Cela nuirait évidemment à la sécurité des biens et des personnes.

Le permis d'aménager vient d'être annulé par le Tribunal Administratif de Rennes.

Il est notable de préciser que ce jugement est tombé quelques jours après la réunion publique des maires des communes sujettes à la submersion marine.

Outre le fait qu'aucun d'entre eux n'était en mesure de présenter un document à l'attention des citoyens concernés alors que c'est obligatoire, le public se souvient de l'absence de réponse et de l'emportement du maire de Fouesnant quand il a été questionné sur les permis litigieux en matière de submersion.

Notons enfin qu'une procédure est toujours en cours concernant l'extension du camping du Vorlen pour la construction de lodges « en dur » également en zone d'aléas...

Cap Coz : extension déguisée ou local-refuge ?

Une procédure au Tribunal vient d'être gagnée contre un projet au Cap Coz.

En raison des risques de submersion, aucune construction n'est tolérée en zone rouge du PPRL sauf pour l'aménagement d'une surface refuge.

Or, pour le projet qui vient d'être jugé, ce refuge existait déjà !

Cette situation aurait pu être analysée au travers d'un diagnostic proposé par les services de la communauté de communes comme cela a été expliqué dans la réunion publique du 12 octobre pour les secteurs à risque.

Toute demande de permis aurait alors été condamnée à un refus...

C'est donc avec raison que le juge a annulé cette extension illégale.

DU COTÉ DE LA PLACE...

Cochon qui s'en dédit !

Deux choses nous ont marqués en matière de sobriété énergétique :

La municipalité a décidé de ne plus installer de patinoire de glace naturelle pour les festivités de fin d'année mais une luge synthétique. Nous nous souvenons des discussions que nous avons engagées sur le sujet. Les arguments que nous portions l'an dernier auraient-ils été entendus ?

Nous avons aussi tous pu constater qu'un lampadaire sur deux a été déconnecté du réseau dans les secteurs ne présentant pas de risque particulier pour la circulation des véhicules et des piétons.

Nous regrettons simplement que ces sages décisions aient été prises non pas à des fins écologiques mais répondent simplement à des contraintes financières en raison de la hausse des coûts de l'énergie...

Réjouissons-nous toutefois des effets.

Et n'oubliez pas votre lampe de poche quand vous vous déplacez le soir comme il en était l'usage autrefois.

Vie de l'association

Jardin partagé

Nous le désirions depuis longtemps.

Grâce à l'impulsion donnée par deux membres du Conseil d'Administration, Jeannine et Agnès, et avec l'appui et l'investissement de quelques adhérents, le chantier de jardin partagé est lancé.

Après une première rencontre administrative pour élaborer les documents officiels (convention avec Pierre, règlement intérieur), le jardin a commencé à prendre forme.

Les jardiniers ont ébauché le plan d'ensemble qui a été finalisé par Christian.

Ils ont ensuite enfilé les gants pour défricher l'espace réservé et mettre en place le grillage qui devrait empêcher les chevreuils et autres gourmands nocturnes de se régaler des fruits et légumes.

Des commissions ont été établies en fonction des compétences et affinités de chacun pour la suite des travaux : bricolage, dessin, finances, choix des plantes....

Les jardiniers lancent un appel aux adhérents pour des dons d'outils dont vous n'avez plus l'usage ou également pour des dons de boutures de petits fruitiers. Faites-vous connaître via la boîte mail (posmaster@aspfasso.fr)

Rencontre avec des étudiants

L'association a été sollicitée par des étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Le groupe a pour projet de mener une réflexion approfondie en matière d'aménagement sur un territoire. Nous avons bien sûr répondu présents à cette demande qui montre, s'il en était encore besoin, que l'ASPF est une association fortement ancrée sur le Finistère sud et qu'elle est un interlocuteur reconnu.

Nous sommes allés sur le secteur de Cleut Rouz qui nous a semblé riche d'enseignement : poldérisation, campings et urbanisation individuelle, protection par un enrochement...

Cet échange nous a permis de montrer les combats menés par l'ASPF dans la défense de l'environnement et du paysage.

Nous avons aussi pu illustrer les incohérences menées par les responsables, les étudiants ayant dans un premier temps rencontré le maire et son adjointe aux travaux.

Assemblée générale

Nous avons d'ores et déjà planifié la date de notre prochaine assemblée générale : le **samedi 4 février 2023 après-midi**.

À vos agendas !

Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour proposer votre candidature au conseil d'administration.